
2 *Augustin maître spirituel*

La place des Juifs dans l'histoire du salut selon saint Augustin

Imaginons le jugement qui pouvait être porté sur les Juifs au temps d'Augustin, à Rome ou en Afrique. On peut lire ce qu'écrivait Sénèque à leur sujet, trois siècles auparavant, auquel Augustin renvoie encore dans *La Cité de Dieu* : « Les coutumes de cette race si criminelle ont pris une telle puissance qu'elles sont reçues déjà dans tous les pays ; les vaincus ont donné leurs lois aux vainqueurs. » (*La Cité de Dieu* [= *De ciu. Dei.*] 6,11, *Bibliothèque Augustinienne* [= *BA*] 34, p. 109, citant Sénèque, fr. Haase 41s).

Le « crime » des Juifs serait, selon Sénèque, d'avoir perverti la vie romaine par le repos sabbatique qui allait à l'encontre de la religion civique (pourtant friande en jours fériés). À Lucilius, le stoïcien suggérait ironiquement : « Interdisons à quiconque d'allumer des lampes les jours de sabbat, car les dieux n'ont pas besoin d'être éclairés, ni les hommes d'être enfumés.¹ » Trois siècles après, Augustin entendait la même condamnation du judaïsme de la bouche de païens, mais aussi des manichéens. Ceux-ci qualifient la religion juive de superstition. On se rappellera que, dans sa recherche de la vérité, Augustin a participé aux rites des manichéens : or, ces derniers appellent « démon des Juifs » celui que la Bible nomme Adonaï, en l'identifiant au principe du mal, opposé à la source du bien qu'est la lumière divine révélée à Mani, « sceau des prophètes » et des sages de l'humanité (à l'exclusion des patriarches et prophètes issus d'Abraham). Bien que l'on puisse trouver des extraits de livres bibliques dans des archives manichéennes récemment exhumées (Fayoum, Haute-Égypte) – restes d'une dévotion populaire confuse plutôt que d'un syncrétisme déclaré –, le lien entre le peuple juif et la figure du Verbe incarné, Christ, « fils de David », qui accomplit les prophètes, représente pour les disciples de Mani une falsification de la religion chrétienne authentique. La religion très « matérielle » des Juifs s'oppose au culte véritable de l'esprit. Augustin jeune était scandalisé d'ailleurs par les récits vétérotestamentaires mal écrits et ne présentant selon lui aucun enseignement moral, comme il l'écrit au livre III des *Confessions* : « Je

¹ Sénèque, *Lettre à Lucilius* 91.

critiquais, moi aveugle, les Pères, eux fidèles (...). Je riais de tes saints serviteurs et prophètes. » (*Confessions* [= *Conf.*] 3,7,14, et 3,9,17-3,10,18, BA 13, p. 388-389 et 396-397)

Quand il se convertit après avoir découvert la valeur du sens allégorique dans l'interprétation de la Bible grâce à Ambroise de Milan, le statut du peuple juif est présent à l'esprit d'Augustin (au plan théologique et religieux davantage qu'au plan social et politique). Il découvre alors que l'Ancien Testament qui décrit la vie du peuple juif fait de ce dernier une allégorie prophétique du Christ et de l'Église, au contraire de ce qu'affirment les manichéens. Mais alors, la question est redoublée : que devient le peuple juif avec l'avènement du Sauveur et dans le temps de l'Église, qui est son corps ? Autrement dit, comment comprendre l'économie du salut, dans la mesure où le mystère de Dieu – *sacramentum* – se manifeste dans la destinée des israélites ? Pour répondre à cette question, nous regardons comment, pour Augustin, le peuple juif est le peuple qui fait comprendre la pédagogie divine, la Providence (1). Il représente aussi le paradigme de la liberté humaine devant la grâce offerte en Jésus-Christ (2). Finalement, quel sens prend chez lui la formule « *Verus Israel* » (3)² ?

² Nous reprenons et complétons les données rassemblées dans notre article : « Prophète et témoin. Le rôle du peuple juif dans la théologie augustinienne », *Nouvelle Revue Théologique* 136 (2014), p. 211-228. Voir aussi A. Massie, *Peuple prophétique et nation témoin. Le peuple juif dans le Contra Faustum manichaeum de saint Augustin*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2011 ; P. Fredriksen, *Augustine and the Jews. A Christian Defense of Jews and Judaism*, Yale, University Press, 2010.

1

Le peuple qui fait comprendre la pédagogie divine

Comment le peuple juif manifeste-t-il le mystère de Dieu dans l'histoire ? La question est résolue par Augustin grâce au sens du développement historique : sous le régime de l'Ancien Testament, le peuple juif fut le dépositaire de la révélation du Dieu unique et il préparait la venue du Christ et l'Église. On en lit les annonces dans les oracles prophétiques, mais pas seulement : toute la vie du peuple juif est prophétique. Depuis l'Incarnation, le rôle des Juifs a changé : il atteste la vérité du christianisme devant les nations où lui-même a été dispersé, supportant, dans cette dispersion, le châtement encouru pour sa responsabilité dans la mort du Christ.

Augustin commente le jugement de Sénèque sur les Juifs, que nous avons cité auparavant, de la manière suivante : « Il montre son ignorance de l'inspiration divine. » (*De civ. Dei* 6,11, BA 34, p. 109.) Le païen est incapable de saisir le mystère de Dieu dans la vie du peuple juif. C'est lui-même que l'évêque d'Hippone juge ainsi, quand il était jeune, quand il était manichéen. Après sa conversion et son baptême en 387, il reconnaît que le peuple adorateur du Dieu véritable a donné naissance au Verbe de Dieu, sauveur par sa grâce. Pourtant, il n'hésite pas à qualifier souvent le peuple juif de peuple « charnel ». L'expression est péjorative, elle s'oppose à « spirituel », qui caractérise le peuple chrétien, mais elle est à situer dans la reprise par Augustin du vocabulaire biblique, d'une part, et, d'autre part, elle doit être prise du point de vue de l'économie divine : l'état

charnel est une étape obligée de la croissance de l'homme, car celui-ci passe, par degrés, des réalités matérielles et visibles aux réalités spirituelles. Le peuple juif est lui aussi appelé à devenir « spirituel ». On notera qu'Augustin s'applique à lui-même le qualificatif de charnel pour parler de ses errements de jeunesse³.

Le peuple juif est aussi, comme l'était Augustin avant sa conversion, orgueilleux : ce péché reproduit l'illusion qu'ont eue les Juifs de croire en leurs propres mérites et aboutit à leur aveuglement devant la manifestation de la vérité et de la grâce dans l'incarnation du Christ (cf. *Explication des propositions de l'Épître aux Romains* [= *Exp. prop. Rom.*] 70 et 82 ; *Commentaire inachevé de l'Épître aux Romains*). Augustin veut alors cerner la profondeur du mystère de la liberté qui a conduit les Juifs à méconnaître la divinité de Jésus jusqu'à le crucifier et le faire mourir. L'endurcissement d'une partie d'Israël, estime-t-il, vérifie la justice et la toute-puissance de Dieu. S'appuyant notamment sur le verset paulinien : *La lettre tue mais l'Esprit vivifie* (2 Co 3,6), Augustin observe que le peuple juif reste dans la servitude des signes (ses rituels religieux qui le distinguent des autres nations), mais d'une autre manière que les païens vis-à-vis de leurs propres rites :

« Même dans les offrandes et les signes temporels et charnels, tout en ignorant comment il fallait les comprendre en un sens spirituel, ils avaient pourtant appris à adorer Dieu un et éternel. » (*De la doctrine chrétienne* 3,6,10, BA 11/2, p. 249.)

Le jugement d'Augustin envers le peuple juif est donc mêlé. Il est positif, quand il montre les Juifs adorateurs du Dieu véritable, préparant l'incarnation, accueillant aussi la grâce du salut (la première communauté chrétienne était juive, aime-t-il rappeler). Mais ce regard est aussi négatif, car le refus des juifs met en évidence la justesse de la compréhension spirituelle des Écritures opposée à la lecture littérale, « charnelle ».

La grande question d'Augustin est alors celle-ci : que représente la permanence du peuple juif dans l'histoire, depuis la manifestation du Christ ? Que devient le peuple juif, une fois la Loi et les prophètes de l'Ancien Testament accomplis en Jésus ?

³ Cela se vérifie pour plusieurs qualificatifs d'origine biblique généralement utilisés contre les Juifs et, dans les *Confessions*, désignant Augustin lui-même. L'esprit ou la volonté charnels : cf. *Conf.* 2, 1, 1 ; 6, 3, 4 ; 6, 12, 21 ; 6, 16, 26 ; 8, 5, 10. L'impiété : 3, 12, 21 ; 5, 10, 18 ; 6, 3, 4 ; 8, 1, 2. L'orgueil : 2, 2, 2 ; 3, 5, 9 ; 4, 1, 1 ; 4, 15, 27 ; 5, 10, 18 ; 7, 7, 11 ; 7, 18, 24 ; 9, 4, 7 ; 10, 36, 58. L'aveuglement : 2, 3, 7 ; 3, 7, 14 ; 5, 7, 13 ; 6, 4, 5 ; 6, 6, 12 ; 6, 16, 26 ; 9, 7, 9 ; 10, 27, 38.

2 Le peuple témoin de la grâce

Le *Contra Faustum manichaeum* [= *C. Faust.*], écrit un peu avant 403, se présente comme un commentaire de Mt 5,17 : *Ne pensez pas que je sois*

venu pour abolir la Loi et les prophètes. Je ne suis pas venu abolir mais accomplir. Augustin explique cette sentence à partir de deux points : un regard bienveillant sur l'Ancien Testament comme prophétie du Nouveau, en fonction de la formule paulinienne d'allégorie : *tout cela s'est passé en figure (...) pour nous qui vivons à la fin des temps* (1 Co 10,6.11) ; une explication de la Loi en vue de la grâce à partir du prologue johannique : *La Loi est venue par Moïse, (mais) la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ* (Jn 1,17).

Le passage du régime de la Loi à l'état sous la grâce permet à Augustin de répondre au dénigrement manichéen de la Loi mosaïque. Ce passage fait évoluer le statut du peuple juif de peuple prophétique à peuple témoin. Augustin parle en parallèle d'une *mutatio sacramentorum*. Les signes de la religion ont changé. Mais il y en a encore car l'Église n'est pas encore dans l'état final *in pace* et le peuple juif est lui-même, dans son endurcissement à l'égard du Christ, un signe de ce changement. Augustin observe : la plupart des *sacramenta* par lesquels Israël a été constitué comme peuple prophétique ont disparu : temple, sacerdoce, sacrifices. Et pourtant, certains sont encore présents dans la vie du peuple juif contemporain : règles alimentaires, circoncision, sabbat... En commentant la marque de Caïn (Gn 4), Augustin constate que les Juifs constituent le seul peuple de tout l'empire à conserver « le signe de sa Loi » alors qu'il a été vaincu comme nation (*C. Faust.* 12,13). Mais quelle peut être alors la raison d'être de ce signe ?

Augustin répond avec la figure de Cham, lui qui est devenu l'esclave de ses frères à cause de son impudeur et de son péché envers son père Noé (Gn 9,25). Il peut alors affirmer que l'Église honore librement ce que le peuple juif annonce par la lettre qui rend esclave (*C. Faust.* 12,4). En d'autres termes, le peuple juif, « esclave des signes » de la Loi, témoigne de la liberté du culte chrétien. La raison d'être des Juifs est de témoigner de la vérité de la liberté chrétienne. La notion de « peuple témoin » s'enracine dans l'affirmation classique de l'antiquité des livres des Juifs, que l'on trouve déjà dans les apologies de Tertullien et de Lactance⁴, mais l'argument est employé de manière spécifique par Augustin. La marque de Caïn est l'ensemble des éléments culturels qui font des Juifs un peuple à part dans le monde romanisé puis christianisé. L'esclavage de Cham est la lecture littérale des livres de l'Ancien Testament dans la pratique culturelle des Juifs. On sait que ce jugement a été compris comme un encouragement à la servitude des Juifs au Moyen Âge, même si l'autorité augustiniennne à ce sujet a été largement surestimée.⁵

Enfin, sur le versant ombré de la montagne de Sion, l'endurcissement des Juifs est une leçon à ne pas oublier. Augustin peut arguer de cette expérience pour montrer, contre les pélagiens, l'inanité des efforts de l'homme sans la prévenance gratuite de Dieu. Dans la *Lettre* 196, écrite en 418, il est très clair à ce sujet. Certains Chrétiens d'un diocèse voisin d'Hippone étaient tentés de recourir aux lois culturelles de Moïse en se faisant circoncire ou en suivant le sabbat, ayant mal compris la querelle d'Antioche de la première communauté ecclésiale.

⁴ Cf. Tertullien, *Apologétique* 18,9 - 19,1 ; Lactance, *Institutions divines* 4,5,9.

⁵ Cf. A. Massie, « Augustin, théoricien de l'antijudaïsme chrétien ? », dans J.-M. Auwers, R. Burnet, D. Luciani (éd.), *L'antijudaïsme des Pères : mythe ou réalité ? Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (20-22 mai 2015)*, col. Théologie historique 125, Beauchesne, Paris, 2017, p. 119-133.

L'évêque Asellicus s'en inquiète auprès d'Augustin. Dans ce phénomène – social, mystique ? –, l'évêque d'Hippone perçoit plutôt le danger du pélagianisme :

« Ils sont pareils aux Juifs, ceux qui, tout en se disant Chrétiens, s'opposent eux-mêmes à la grâce du Christ en prétendant qu'ils accomplissent les commandements divins avec les forces humaines. »
(*Lettre 196,7*)

La destinée du peuple juif est non seulement exemplaire, mais aussi paradigmatique, en raison de sa singularité. Augustin ne manque pas de méditer le vis-à-vis d'Israël et des nations. Discutant avec le pélagien Julien d'Éclane sur la légitimité de l'image arboricole des deux oliviers de Rm 11 appliquée à l'Église, il évoque la qualité des oliviers cultivés :

« Nous avons un olivier franc qui n'est ni de l'Afrique ni de l'Italie, mais qui vient des Hébreux ; et nous sommes heureux de nous sentir entés sur lui, nous qui n'étions que des oliviers sauvages. » (*Contre Julien, 6,21*).

La même parabole paulinienne est employée dans la polémique contre les donatistes, comme celle des deux murs réunis par le Christ. Augustin voit alors dans les rameaux brisés non pas les Juifs, mais les hérétiques qui « ont été coupés par l'orgueil⁶ ».

Entre Augustin et ses adversaires, le peuple juif constitue ainsi un *tertium quid*. Il est l'étalon grâce auquel les ennemis d'Augustin peuvent être mesurés. Et, dans la comparaison avec les hérétiques, le peuple juif peut avoir l'avantage : leur faute est plus légère, estime Augustin, ils ont trébuché contre la pierre, qui est le Christ dans l'humilité de son incarnation, alors que les hérétiques trébuchent contre la montagne, qui est le corps du Christ ressuscité, l'Église s'étendant sur toute la terre (cf. *S. Denis 12,4*). Cette comparaison place le peuple juif dans son histoire et dans son vis-à-vis des nations. La différence entre le peuple juif et les hérésies de son temps réside dans l'histoire même du peuple juif, qui constitue le mystère du salut dans l'histoire, auquel les épisodes des hérésies ne font que s'ajouter.

⁶ Cf. *Du combat chrétien* 31 ; *Sermon* [= *S.*], 3 ; *S.* 46,17 ; *S.* 200,4.

La chute des Juifs, « si précieuse pour le salut des Gentils » (*Exp. prop. Rom.* 70) atteste l'accomplissement des Écritures. Augustin s'appuie aussi sur le couple Jacob/Ésaü repris par saint Paul en Rm 9,13 : *L'aîné servira le plus jeune*. Ce verset est pour lui une prophétie du peuple juif et de l'Église, car le peuple juif a pour fonction aujourd'hui de « porter nos livres ; et nous, nous vivons de leurs livres » (*Discours sur le Psaume* 136,18). En conséquence, Augustin polémique avec les Juifs sur l'identité du *Verus Israel*. Habituellement, il préfère parler de *uerus Israelita* (vrai Israélite) pour évoquer l'identité du chrétien, en référence à Jn 1,47 : voici vraiment un Israélite sans fraude. L'appellation signifie alors le passage de l'Évangile aux royaumes des nations, dans l'Église. Il précise qui est Israël dans un sermon consacré au songe de Jacob, occasion de parler du frère cadet qui a supplanté son aîné : « Le peuple de Dieu, le peuple chrétien, est maintenant tout à la fois Jacob et Israël, Jacob dans la réalité et Israël dans l'espérance. » (S. 122,4)

L'Église est *Israel* mais *in spe*. La vie de l'Église sur cette terre n'est pas le dernier acte de l'histoire du salut. Le corps du Christ en cette terre est encore dans l'attente de son état final, dans la paix de la résurrection. Sur son chemin, l'Église est accompagnée par le peuple témoin. Augustin espère-t-il la conversion du peuple juif ? Au moins un texte, écrit avant la polémique pélagienne, en fait état. Il porte sur la parabole du fils prodigue (Lc 15,11-32) et présente le fils aîné de la parabole comme le peuple juif : « Et maintenant encore il s'indigne et refuse d'entrer. Lors donc que la plénitude des nations sera entrée, son père sortira au moment opportun, afin que *tout Israël soit sauvé* (Rm 11,25). » (*Questions évangéliques* 2,33,5)

Cette interprétation littérale de Rm 11,25 à propos du fils aîné présente le peuple juif témoin non seulement de la « vérité chrétienne », de l'Église « triomphante » qui l'aurait supplanté, mais aussi et d'abord de la vérité et de la fidélité de Dieu invitant à participer à sa joie.

L'espérance de la joie de la communion finale est peut-être la raison pour laquelle il ne faut pas trop vite dire qu'Augustin est le théoricien de l'antiju-daïsme. Il est d'abord le théoricien de la grâce dans l'histoire, dont les Juifs sont les premiers témoins.

Alban Massie
Jésuite (Centre Sèvres, Paris)